

## Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 07 juillet 2020

### PROCÈS VERBAL

L'An deux mil vingt, le sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE, par convocation en date du trente juin deux mille vingt, se sont réunis à la Mairie de Percy, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Étaient présents : Régis BARBIER, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Manuella DUVAL, Nadine FOUCHARD, Mireille GENDRIN, Fabien GOFFROY, Florian HERVY, Denis HUBERT, Jean-Pierre JOULAN, Jean-Pierre LAMOUREUX, Serge LENEVEU, Eliane LETOUSEY, Axel MARIE, Marie-Andrée MORIN, Charline POTIN, Roselyne RAMBOUR, Silvia SANONER, Nicolas SÉBIRE, Charly VARIN.

Étaient absents avec procuration : Ghislaine FOUCHER (procuration à Manuella DUVAL), Lucie JEANNE (procuration à Brigitte DESDEVISES), Jean LEBÉHOT (procuration à Denis HUBERT), Yohann LEROUTIER (procuration à Charly VARIN).

Étaient absents sans procuration : Valéry DUMONT, Sabine TOULIER, Benjamin VERMEULEN.

Mme Manuella DUVAL a été élue secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

**Nombre de membres  
en exercice : 27**

**Présents : 20**

**Absents  
représentés : 4**

**Absents non  
représentés : 3**

**Votants : 27**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
2. Administration générale - modification de la gouvernance et des commissions municipales
3. Finances - marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement EU / EP
4. Finances - Budget annexe assainissement
  - Compte de gestion 2019
  - Compte administratif 2019
  - Affectation
5. Finances - Budget annexe lotissement du Chefresne
  - Compte de gestion 2019- Lotissement du Chefresne
  - Compte administratif 2019
6. Finances - Budget annexe Energies Nouvelles Renouvelables
  - Compte de gestion 2019
  - Compte administratif 2019
7. Finances - Budget annexe lotissement la Cannière
  - Compte de gestion 2019- Lotissement la Cannière
  - Compte administratif 2019 – Lotissement la Cannière
8. Finances - Budget principal Commune de Percy en Normandie
  - Compte de gestion 2019 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE
  - Compte administratif 2019 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE
  - Affectation de résultat
9. Finances - gestion de l'état d'actif - apurement du compte 21531
10. Finances – subventions aux associations – 1er semestre 2020
11. Finances – composition de la commission communale des impôts directs (CCID)
12. Ressources humaines – mise à disposition de personnel communal auprès du CCAS de PERCY-EN-NORMANDIE
13. Administration générale - Convention-cadre d'accès aux Services Numériques dans le cadre de l'article 4 « Attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique

**1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**

M. le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques de fond sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juin 2020 et propose de l'approuver.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Administration générale - modification de la gouvernance et des commissions municipales (délibération D-2020-23)**

*Rapporteur : M. VARIN*

M. le Maire propose au Conseil de modifier la gouvernance et la composition des commissions afin de les rendre plus efficaces.

Ainsi, la partie « culture / patrimoine / communication / évènementiel », délégation de Manuella DUVAL, est déplacée vers la commission 1 co-présidée par M. le Maire. Ceci permet au Maire de mieux piloter les actions en communication, dont une grande part est dirigée vers l'école publique.

De même, la partie « associations locales, cadre de vie », délégation de Yohann LEROUTIER, est regroupée avec la commission 4 qui comprend le sport et l'attractivité. Cela permet de regrouper le sport et la vie associative qui sont très liés, et de rapprocher le fleurissement de la mission « attractivité ». Ce changement modifie aussi la composition des commissions municipales.

La nouvelle gouvernance sera donc la suivante :

Maire & Adjointes	Délégations du maire
<p><b>C.VARIN - Maire</b> <i>en charge des affaires scolaires</i></p> <p><b>M.DUVAL – adjointe</b> <i>en charge de la culture-patrimoine, de la communication et de l'événementiel</i></p>	<p><b>Ghislaine FOUCHER</b> Déléguee aux écoles publiques</p> <p><b>Fabien GOFFROY</b> Délégué au collège du Moulin de Haut</p> <p><b>Benjamin VERMEULEN</b> Délégué à l'école privée et à la MFR</p> <p><b>Sabine TOULIER</b> Déléguee culture patrimoine événementiel</p> <p><b>Mireille GENDRIN</b> Déléguee culture patrimoine événementiel</p>
<p><b>MA. DEVILLE – adjointe</b> <i>en charge des finances, RH et du développement durable</i></p> <p><b>B.DESDEVISES – adjointe</b> <i>en charge des solidarités et de la cohésion sociale</i></p>	<p><b>Marie Andrée MORIN</b> Déléguee au suivi du projet de mandat</p> <p><b>Eliane LETOUSEY</b> Déléguee aux finances, RH et services publics</p> <p><b>Nadine FOUCHARD</b> Déléguee accompagnement au vieillissement</p> <p><b>Lucie JEANNE</b> Déléguee à la jeunesse</p> <p><b>Charline POTIN</b> Déléguee à la cohésion sociale</p>
<p><b>D.HUBERT – adjoint</b> <i>en charge de la voirie, des réseaux et de l'agriculture</i></p> <p><b>R.BARBIER – adjoint</b> <i>en charge des bâtiments, des services techniques et de l'urbanisme</i></p>	<p><b>Jean-Pierre JOULAN</b> Délégué voirie et réseaux Percy</p> <p><b>Valéry DUMONT</b> Délégué voirie et réseaux Percy</p> <p><b>Jean LE BEHOT</b> Délégué voirie et réseaux Le Chefresne</p> <p><b>Serge LENEVEU</b> Délégué bâtiments Percy</p> <p><b>Nicolas SEBIRE</b> Délégué bâtiments Le Chefresne</p>
<p><b>Y.LEROUTIER – Maire délégué</b> <i>en charge du suivi des associations locales et du cadre de vie</i></p> <p><b>R.RAMBOUR – adjointe</b> <i>en charge du sport, des relations extérieures et de l'attractivité</i></p>	<p><b>Jean Pierre LAMOUREUX</b> Délégué au cadre de vie</p> <p><b>Silvia SANONER</b> Déléguee aux associations</p> <p><b>Florian HERVY</b> Délégué sports</p> <p><b>Axel MARIE</b> Délégué aux partenariats</p>

Vu la délibération n°2020-15 du 02 juin 2020 concernant la composition des commissions municipales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- **de nommer les membres suivants dans les 4 commissions municipales organiques, celles-ci ayant une durée de vie identique à celle du mandat municipal :**

<b>Nom Commission</b>	<b>Commission 1</b> Affaires scolaires culture, patrimoine, communication, évènementiel	<b>Commission 2</b> Finances, RH, développement durable, solidarités et cohésion sociale	<b>Commission 3</b> Voirie, réseaux, agriculture, bâtiments, services techniques et urbanisme	<b>Commission 4</b> Associations locales, cadre de vie, sport, relations extérieures et attractivité
<b>Vice présidence</b>	<b>C. VARIN</b> <b>M. DUVAL</b>	<b>M-A. DEVILLE</b> <b>B. DESDEVISES</b>	<b>D. HUBERT</b> <b>R. BARBIER</b>	<b>Y. LEROUTIER</b> <b>R. RAMBOUR</b>
<b>Membres</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>G. FOUCHER</b></li> <li>2. <b>F. GOFFROY</b></li> <li>3. <b>B. VERMEULEN</b></li> <li>4. <b>S. TOULIER</b></li> <li>5. <b>M. GENDRIN</b></li> <li>6. C. POTIN</li> <li>7. JP LAMOUREUX</li> <li>8. L. JEANNE</li> <li>9. E. LETOUSEY</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>M-A. MORIN</b></li> <li>2. <b>E. LETOUSEY</b></li> <li>3. <b>N. FOUCHARD</b></li> <li>4. <b>L. JEANNE</b></li> <li>5. <b>C. POTIN</b></li> <li>6. M. GENDRIN</li> <li>7. S. SANONER</li> <li>8. S. LENEVEU</li> <li>9. G. FOUCHER</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>J-P JOULAN</b></li> <li>2. <b>V. DUMONT</b></li> <li>3. <b>J. LE BÉHOT</b></li> <li>4. <b>S. LENEVEU</b></li> <li>5. <b>N. SEBIRE</b></li> <li>6. F. HERVY</li> <li>7. M.A. MORIN</li> <li>8. C. POTIN</li> <li>9. B. VERMEULEN</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>J-P LAMOUREUX</b></li> <li>2. <b>S. SANONER</b></li> <li>3. <b>F. HERVY</b></li> <li>4. <b>A. MARIE</b></li> <li>5. M. DUVAL</li> <li>6. F. GOFFROY</li> <li>7. S. TOULIER</li> <li>8. V.DUMONT</li> </ol>

- que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-15 du 02 juin 2020.

### **3. Finances - marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement EU / EP (délibération D-2020-24)**

*Rapporteur : M. HUBERT*

M. HUBERT indique au Conseil qu'une procédure de marché public a été lancée le 21 avril 2020 concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE. Ce marché constitue une première phase dans la réalisation des travaux d'assainissement programmés à la suite du diagnostic des réseaux effectués en 2017 - 2018 par le bureau d'études EGIS. Sont ainsi prévus dans ce marché :

- Pour le réseau d'assainissement des eaux usées :
  - Secteur N°1 – Rue de la Gièze
  - Secteur N°2 – Rue de la Croûte
  - Secteur N°3 – Rue Lemonnier
  - Secteur N°4 – Rue de l'Ecole Maternelle
  - Secteur N°5 – Rue du Moulin de Haut
  - Branchements – Travaux en domaine public
- Pour le réseau d'assainissement des eaux pluviales :
  - Secteur N°1 – Rue de la Gièze
  - Secteur N°2 – Rue de la Croûte
- Des travaux sur le poste de refoulement principal rue Jean Lecouturier

L'avis d'appel public à concurrence a été publié sur internet et dans un journal d'annonces légales. Compte tenu des montants estimés, la procédure utilisée est la procédure adaptée, le seuil pour un appel d'offres formalisé n'étant pas atteint (*pour info : seuil à 5 548 000 € pour les marchés de travaux*) puisque l'estimation du maître d'œuvre pour les travaux s'élève à 466 000 € HT.

Le marché est basé sur un bordereau de prix unitaire (BPU), à partir desquels seront émis des bons de commande pour chaque rue concernée.

Cinq offres ont été réceptionnées dans les délais par voie dématérialisée le 19 juin dernier. À la suite de l'analyse des candidatures, certaines pièces étaient manquantes. Il a été demandé aux candidats concernés de régulariser leur candidature via le profil acheteur de la commune. Malgré cette demande, l'une des entreprises n'a pas transmis toutes les pièces demandées. Sa candidature est restée incomplète : elle a donc été jugée irrecevable et n'a pas été analysée, ni notée. Les quatre offres restantes ont été analysées par le maître d'œuvre le bureau d'études SOGETI et présentées en Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 06 juillet 2020.

La Commission propose au Conseil Municipal de suivre le classement établi par SOGETI et d'attribuer le marché au candidat le mieux disant, le groupement solidaire des entreprises BERNASCONI TP et SITPO, sur la base de l'évaluation suivante des prestations à exécuter :

<b>Objet de la dépense</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Réseau d'assainissement des eaux usées :</b>	<b>194 374,00 €</b>	<b>233 248,80 €</b>
<i>Rue de la Gièze</i>	<i>69 459,50 €</i>	<i>83 351,40 €</i>
<i>Rue de la Croûte</i>	<i>17 971,50 €</i>	<i>21 565,80 €</i>
<i>Rue Lemonnier</i>	<i>34 108,50 €</i>	<i>40 930,20 €</i>
<i>Rue de l'Ecole Maternelle</i>	<i>20 400,50 €</i>	<i>24 480,60 €</i>
<i>Rue du Moulin de Haut</i>	<i>49 521,00 €</i>	<i>59 425,20 €</i>
<i>Branchements – Travaux en domaine public</i>	<i>2 913,00 €</i>	<i>3 495,60 €</i>
<b>Réseau d'assainissement des eaux pluviales :</b>	<b>138 564,10 €</b>	<b>166 276,92 €</b>
<i>Rue de la Gièze</i>	<i>49 245,20 €</i>	<i>59 094,24 €</i>
<i>Rue de la Croûte</i>	<i>89 318,90 €</i>	<i>107 182,68 €</i>
<b>Poste de refoulement principal rue Jean Lecouturier</b>	<b>7 350,00 €</b>	<b>8 820,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>340 288,10 €</b>	<b>408 345,72 €</b>

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie lundi 06 juillet 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DÉCIDE

- **d'attribuer le marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE au groupement solidaires d'entreprises BERNASCONI TP, sise 28 rue du Haut du Bourg 50420 DOMJEAN et SITPO, sise la Vallée Cagnon 50180 AGNEAUX, BERNASCONI étant mandataire du groupement, pour un montant estimé à 340 288,10 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux, les éventuels avenants inférieurs à 5% et tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le réseau d'eaux usées, étant précisé que les travaux seront réalisés sous charte qualité réseau de l'Agence de l'Eau.**

#### 4. Finances - Budget annexe assainissement

Rapporteur : Mme DEVILLE

##### **A. Compte de gestion 2019 - Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2020-25)**

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

	Résultat de clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	- 18 154,68 €		- 17 829,06 €	- 35 983,74 €
Fonctionnement	68 599,20 €	10 024,79 €	28 093,70 €	86 668,11 €
Total	50 444,52 €	10 024,79 €	10 264,64 €	50 684,37 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

##### DECIDE

- que le compte de gestion du budget annexe « assainissement » de Percy-en-Normandie dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- d'adopter ce compte de gestion.

##### **B. Compte administratif 2019 – Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2020-26)**

Le compte administratif du budget annexe « assainissement » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

Budget annexe assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		58 574,41 €	18 154,68 €		18 154,68 €	58 574,41 €
Opération de l'exercice	113 103,05 €	141 196,75 €	109 355,54 €	91 526,48 €	222 458,59 €	232 723,23 €
<b>TOTAUX</b>	<b>113 103,05 €</b>	<b>199 771,16 €</b>	<b>127 510,22 €</b>	<b>91 526,48 €</b>	<b>240 613,27 €</b>	<b>291 297,64 €</b>
Résultats de clôture		86 668,11 €	35 983,74 €			50 684,37 €
Restes à réaliser			28 533,82 €	0,00 €	28 533,82 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>113 103,05 €</b>	<b>199 771,16 €</b>	<b>156 044,04 €</b>	<b>91 526,48 €</b>	<b>269 147,09 €</b>	<b>291 297,64 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>86 668,11 €</b>	<b>64 517,56 €</b>			<b>22 150,55 €</b>

Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

##### DECIDE

- d'approuver le compte administratif du budget annexe « assainissement » de la Commune de Percy-en-Normandie pour l'exercice 2019.

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

**C. Affectation définitive du résultat 2019 – Assainissement (délibération D-2020-27)**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Selon le compte administratif voté ce jour, les résultats définitifs 2019, identiques aux résultats provisoires votés le 03 mars dernier, sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	113 103,05 €	141 196,75 €	+ 28 093,70 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		58 574,41 €	
<b>TOTAUX (solde = résultat de clôture à affecter)</b>	<b>113 103,05 €</b>	<b>199 771,16 €</b>	<b>+ 86 668,11 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	109 355,54 €	91 526,48 €	- 17 829,06 €
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	18 154,68 €		- 18 154,68 €
<b>Solde avant prise en compte des restes à réaliser</b>			<b>- 35 983,74 €</b>
Restes à réaliser	28 533,82 €	0,00 €	- 28 093,20 €
<b>TOTAUX (y compris les restes à réaliser)</b>	<b>156 044,04 €</b>	<b>91 526,48 €</b>	<b>- 64 517,56 €</b>

Il est proposé l'affectation définitive suivante des résultats 2019 du budget assainissement :

Affectation de résultat	Montant
Affectation à l'investissement (1068)	64 517,56 €
Report en fonctionnement (002)	22 150,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 668,11 €</b>

Cette affectation est identique à l'affectation provisoire votée par le conseil le 03 mars 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°2020-06 du 03 mars 2020 portant sur la reprise anticipée du résultat 2019 du budget annexe assainissement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- **d'affecter la somme de 64 517,56 € à la section d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 22 150,55 € en section de fonctionnement (article 002) du budget 2020.**

## 5. Budget annexe « lotissement du Chefresne »

Avant de présenter le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe « lotissement du Chefresne », M. le Maire explique l'historique de la création du lotissement, le choix de l'arrêt du projet et la localisation du terrain.

### A. Compte de gestion 2019 – Lotissement du Chefresne (délibération D-2020-28)

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

	Résultat de clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	- €		- €	- €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- que le compte de gestion du budget annexe « lotissement du Chefresne » dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- d'adopter ce compte de gestion.

### B. Compte administratif 2019 – Lotissement du Chefresne (délibération D-2020-29)

Le compte administratif du budget annexe « Lotissement du Chefresne » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

Exercice 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats	- €		- €		- €	- €
Opération de l'exercice	95 366,40 €	95 366,40 €	95 366,40 €	95 366,40 €	190 732,80 €	190 732,80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>190 732,80 €</b>	<b>190 732,80 €</b>
Résultats de clôture		- €	- €			- €
Restes à			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>95 366,40 €</b>	<b>190 732,80 €</b>	<b>190 732,80 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>

Mme DEVILLE précise qu'il s'agit d'un compte administratif particulier car les opérations comptables réalisées en 2019 permettent de clôturer le budget. Il s'agit donc du dernier compte administratif pour ce budget annexe. Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- d'approuver le compte administratif du budget annexe « lotissement du Chefresne » pour l'exercice 2019



M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

## **6. Budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables »**

### **A. Compte de gestion 2019 – Energies Nouvelles Renouvelables (délibération D-2020-30)**

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

	Résultat de clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	- 15 396,79 €		1 459,02 €	- 13 937,77 €
Fonctionnement	- 27 870,37 €	- €	26,76 €	- 27 843,61 €
Total	- 43 267,16 €	- €	1 485,78 €	- 41 781,38 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

- **que le compte de gestion du budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables » dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **d'adopter ce compte de gestion.**

M. le Maire explique l'origine des déficits de fonctionnement (panne des panneaux et absence de production pendant plusieurs années) et d'investissement (travaux de réparation pour 30 000 €) pour ce budget et indique la proposition de comblement du déficit par une subvention du budget communal pendant 2 ou 3 exercices, pour éviter de tout payer en une seule fois.

### **B. Compte administratif 2019 – Energies Nouvelles Renouvelables (délibération D-2020-31)**

Le compte administratif du budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	27 870,37 €		15 396,79 €		43 267,16 €	0,00 €
Opération de l'exercice	10 696,30 €	10 723,06 €	6 296,98 €	7 756,00 €	16 993,28 €	18 479,06 €
<b>TOTAUX</b>	<b>38 566,67 €</b>	<b>10 723,06 €</b>	<b>21 693,77 €</b>	<b>7 756,00 €</b>	<b>60 260,44 €</b>	<b>18 479,06 €</b>
Résultats de clôture	27 843,61 €		13 937,77 €		41 781,38 €	
Restes à					0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>38 566,67 €</b>	<b>10 723,06 €</b>	<b>21 693,77 €</b>	<b>7 756,00 €</b>	<b>60 260,44 €</b>	<b>18 479,06 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>27 843,61 €</b>		<b>13 937,77 €</b>		<b>41 781,38 €</b>	

Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- **d'approuver le compte administratif du budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables » pour l'exercice 2019.**

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

## **7. Budget annexe « Lotissement La Cannière »**

### **A. Compte de gestion 2019 – Lotissement La Cannière (délibération D-2020-32)**

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

	Résultat de clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	- 207 860,13 €		29 463,33 €	- 178 396,80 €
Fonctionnement	0,18 €	- €	24 030,12 €	24 030,30 €
Total	- 207 859,95 €	- €	53 493,45 €	- 154 366,50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- **que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Cannière » dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **d'adopter ce compte de gestion.**

Il est précisé que l'existence d'un déficit d'investissement est normal pour un budget de lotissement : ce sont les ventes de terrains qui doivent progressivement combler le déficit d'investissement, dû aux travaux d'aménagement. Pour l'instant, seules 4 parcelles sur 12 sont vendues. Les parcelles sont petites (entre 400 et 600 m<sup>2</sup>) pour répondre aux obligations de densification d'espace du Plan Local d'Urbanisme et c'est ce qui peut expliquer que les terrains trouvent difficilement acheteur. Cependant, compte tenu des évolutions à venir en terme d'urbanisme et de densification qui vont encore s'accroître avec la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ces parcelles loties à proximité immédiate du bourg sont un capital à ne pas brader car il va devenir rare. Il ne faut donc pas diminuer le prix de vente au mètre carré (39,50 € TTC actuellement).

Il est prévu de réaliser cette année la voirie définitive du lotissement, afin de rendre les parcelles plus attractives.

**B. Compte administratif 2019 – Lotissement La Cannière (délibération D-2020-33)**

Le compte administratif du budget annexe « Lotissement de la Cannière » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

Exercice 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	0,18 €	207 860,13 €	- €	207 860,13 €	0,18 €
Opération de l'exercice	262 951,03 €	286 981,15 €	220 673,84 €	250 137,17 €	483 624,87 €	537 118,32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>262 951,03 €</b>	<b>286 981,33 €</b>	<b>428 533,97 €</b>	<b>250 137,17 €</b>	<b>691 485,00 €</b>	<b>537 118,50 €</b>
Résultats de clôture		24 030,30 €	178 396,80 €		154 366,50 €	
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>262 951,03 €</b>	<b>286 981,33 €</b>	<b>428 533,97 €</b>	<b>250 137,17 €</b>	<b>691 485,00 €</b>	<b>537 118,50 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>24 030,30 €</b>	<b>178 396,80 €</b>		<b>154 366,50 €</b>	

Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

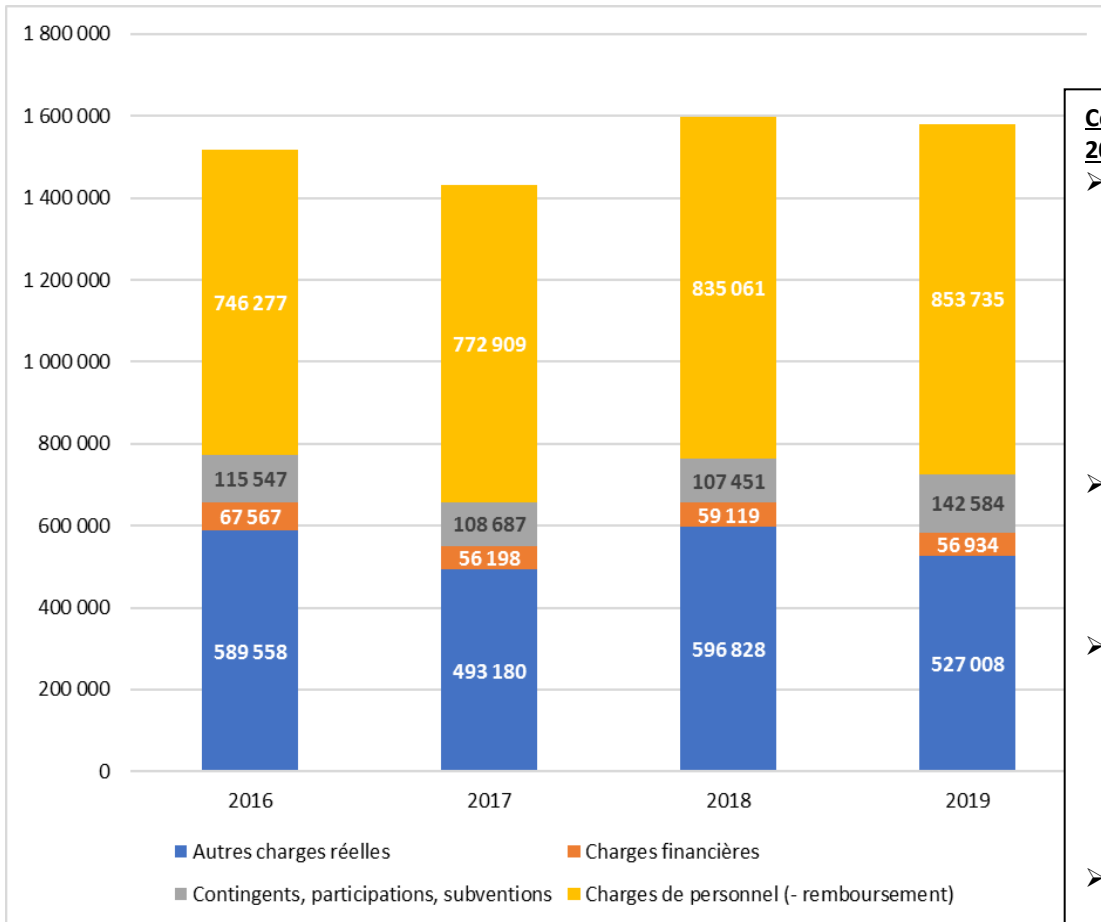
- **d'approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement de la Cannière » pour l'exercice 2019.**

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

## 8. Budget principal commune de PERCY-EN-NORMANDIE

Mme DEVILLE présente l'analyse financière synthétique du budget communal.

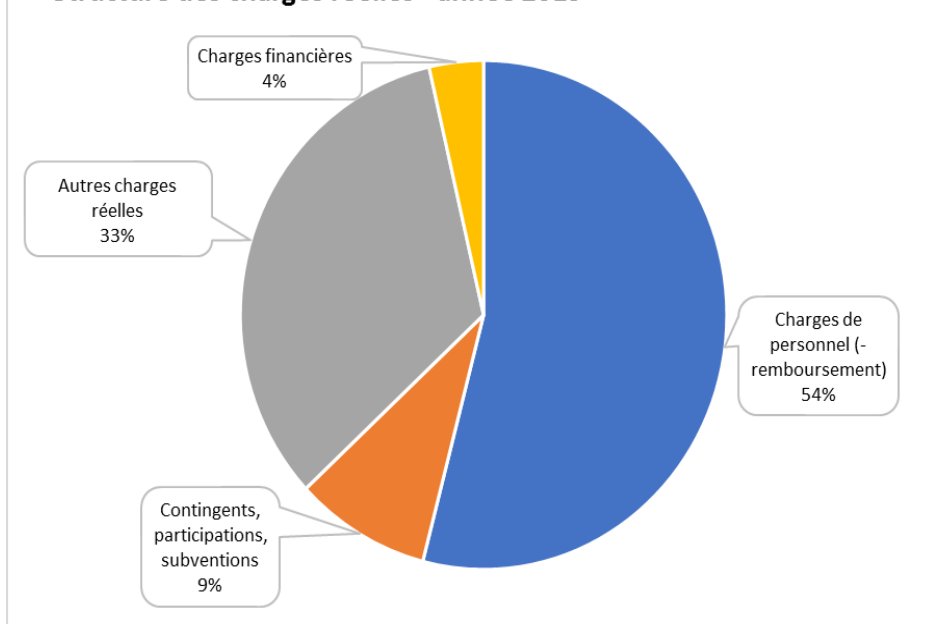
### 1/ Présentation des charges



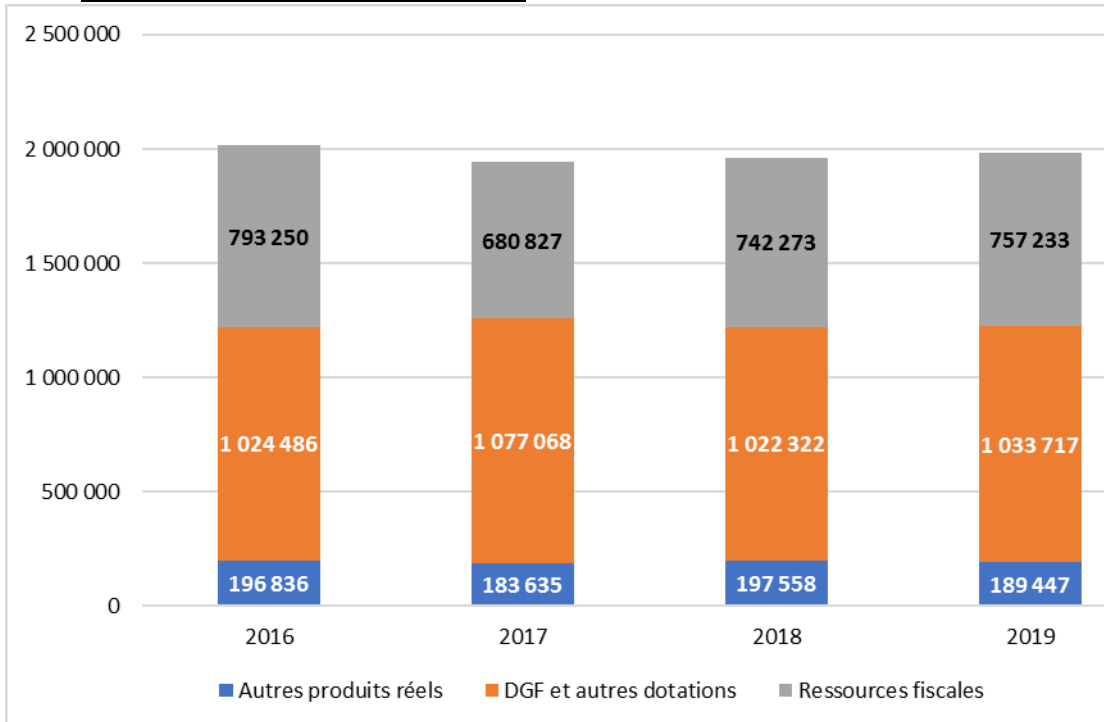
#### Commentaires sur les évolutions 2018-2019 :

- Charges de personnel : l'augmentation est due beaucoup de remplacement à l'accueil, avec une année chaotique + les avancements de grade des agents fin 2018 + les hausses de cotisations sociales et de retraite.
- Contingents : la hausse importante est due à la subvention de 35 850 € versée au CCAS.
- Charges financières : en l'absence de nouvel emprunt souscrit en 2019, les charges financières (intérêts d'emprunt) diminuent légèrement.
- Autres charges réelles : l'année 2018 était marquée par les animations (Festival du lait et Village de Noël) et par les travaux en régie élevés.

#### Structure des charges réelles - année 2019

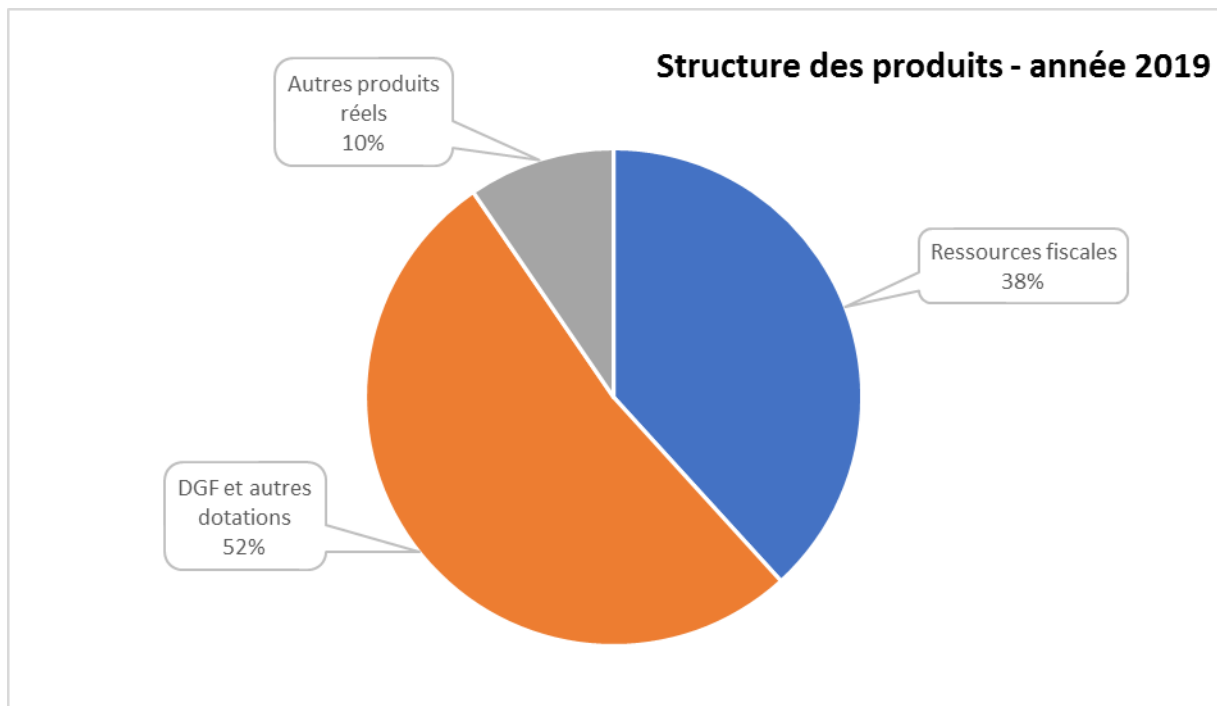


## 2/ Présentation des produits



### Commentaires sur les évolutions 2018-2019 :

- Ressources fiscales : la hausse entre 2018 et 2019 provient essentiellement du dynamisme des bases de taxes foncières et taxes d'habitation.
- Dotations : les dotations sont stables, avec une légère augmentation.
- Autres produits : la légère baisse est due notamment à la diminution des loyers (notamment la fin des loyers pour le bureau de poste).



### Synthèse budgétaire 2019

- Les charges ont légèrement diminué en 2019, notamment en raison de l'absence de festival du lait.
- Les produits ont continué à augmenter, mais faiblement.

### 3/ Formation de l'autofinancement 2019

Charges de personnel	853 735 €	Ressources fiscales	757 233 €
Contingents, subventions versées	142 584 €	Dotations, subventions reçues	1 033 717 €
Charges financières	56 934 €	Autres produits	189 447 €
Autres charges	527 008 €		
<b>CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT BRUTE</b>	<b>400 136 €</b>		

#### Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF brute de la ville de Percy-en-Normandie s'est améliorée, de même que la CAF nette (CAF brute - remboursement capital de la dette) entre 2015 et 2017, mais se dégrade depuis 2018:

Montant par habitant	CAF brute	CAF nette
2015	147 €	36 €
2016	175 €	75 €
2017	188 €	99 €
2018	158 €	49 €
2019	145 €	35 €

#### Endettement :

	Capital restant dû (au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année)	Annuité de la dette	Annuité de la dette par habitant
2016	2 468 387 €	344 710 €	132 €
2017	2 572 267	310 244 €	114 €
2018	3 251 221 €	353 888 €	130 €
2019	3 305 452 € (nouvel emprunt de 350 000 € souscrit en 2018)	356 888 €	131 €
2020	3 006 676 €	356 177 €	131 €

*Dettes par habitant* : on reste au niveau de 2018, malgré la souscription d'un nouvel emprunt. Les prochains emprunts n'arriveront à échéance qu'en 2021 et 2022.

**Capacité de désendettement** : 7,6 ans (en légère baisse), ce qui situe la commune dans la zone verte (capacité de désendettement inférieure à 8 ans).

**A. Compte de gestion 2019 - Commune de Percy-en-Normandie (délibération D-2020-34)**

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

	Résultat de clôture exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	-335 294,19		-272 953,10	-608 247,29
Fonctionnement	1 005 866,11 €	265 994,47 €	373 009,57 €	1 112 881,21 €
Total	670 571,92 €	265 994,47 €	100 056,47 €	504 633,92 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- que le compte de gestion du budget principal « Commune de Percy-en-Normandie » dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- d'adopter ce compte de gestion.

**B. Compte administratif 2019 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2020-35)**

Le compte administratif du budget principal « Ville de PERCY-EN-NORMANDIE » laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2019 :

Budget principal Commune	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		739 871,64 €	335 294,19 €		335 294,19 €	739 871,64 €
Opération de l'exercice	1 666 560,32 €	2 039 569,89 €	1 127 981,83 €	855 028,73 €	2 794 542,15 €	2 894 598,62 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 666 560,32 €</b>	<b>2 779 441,53 €</b>	<b>1 463 276,02 €</b>	<b>855 028,73 €</b>	<b>3 129 836,34 €</b>	<b>3 634 470,26 €</b>
Résultats de clôture		1 112 881,21 €	608 247,29 €	- €		504 633,92 €
Restes à réaliser			286 979,28 €	104 295,80 €	286 979,28 €	104 295,80 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 666 560,32 €</b>	<b>2 779 441,53 €</b>	<b>1 750 255,30 €</b>	<b>959 324,53 €</b>	<b>3 416 815,62 €</b>	<b>3 738 766,06 €</b>
<i>Résultat définitif</i>		<b>1 112 881,21 €</b>	790 930,77 €	- €		<b>321 950,44 €</b>

Après avoir répondu aux questions du Conseil Municipal, M. le Maire sort de la salle et M. JOULAN est élu président de la séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- d'approuver le compte administratif du budget principal de la Commune de Percy-en-Normandie pour l'exercice 2019.

M. le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

**C. Affectation définitive de résultat du budget communal de Percy-en-Normandie (délibération D-2020-36)**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Selon le compte administratif voté ce jour, les résultats définitifs 2019, identiques aux résultats provisoires votés le 03 mars dernier, sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	1 666 560,32 €	2 039 569,89 €	373 009,57 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		739 871.64 €	+ 739 871.64 €
<b>TOTAUX (solde = résultat de clôture à affecter)</b>	<b>1 666 560,32 €</b>	<b>2 779 441,53 €</b>	<b>1 112 881,21 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	1 127 981,83 €	855 028,73 €	- 272 953,10 €
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	335 294,19 €		- 335 294,19 €
<b>Solde avant prise en compte des restes à réaliser</b>	<b>1 463 276,02 €</b>	<b>855 028,73 €</b>	<b>- 608 247,29 €</b>
Restes à réaliser	286 979,28 €	104 295,80 €	- 182 683,48 €
<b>TOTAUX (y compris les restes à réaliser)</b>	<b>1 750 255,30 €</b>	<b>959 324,53 €</b>	<b>- 790 930,77 €</b>

Il est proposé l'affectation définitive suivante des résultats 2019 du budget principal de la commune :

Reprise anticipée	Montant
Affectation à l'investissement (1068)	790 930,77 €
Report en fonctionnement (002)	321 950,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 881,21 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°2020-10 du 03 mars 2020 portant sur la reprise anticipée du résultat 2019 du budget principal de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- **d'affecter la somme de 790 930,77 € à la section d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 321 950,44 € en section de fonctionnement (article 002) du budget 2020.**



## 9. Finances - gestion de l'état d'actif - apurement du compte 21531 (délibération D-2020-37)

Rapporteur : Mme DEVILLE

Mme DEVILLE présente au Conseil Municipal une proposition d'apurement du compte 21531 émise par la trésorière, Mme MOTUS.

Considérant les biens apparaissant à l'inventaire à l'article 21531 « réseau eau potable » relatif à des travaux exécutés de 2001 à 2003 selon détail ci-dessous :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur brute
21531	PERCY201	BRANCHEMENT EAU POTABLE	01/01/2001	5 083,97
21531	PERCY202	TRAVAUX AEP	01/01/2001	60 499,13
21531	PERCY203	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	01/01/2001	23 112,17

Considérant que l'article L.2221-11 du code général des collectivités territoriales offre aux communes de moins de 500 habitants (et uniquement celles-là) la faculté de suivre l'activité des services d'eau et d'assainissement au sein de leur budget principal M14 et que le compte 21531 ne peut être ouvert que dans les budgets principaux M14 des communes de moins de 500 habitants ;

Considérant par ailleurs que la commune de Percy en Normandie ne dispose pas de service d'eau ;

Considérant au final qu'en égard à l'ancienneté des écritures d'origine, il n'a pu être établi clairement la nature des travaux réalisés,

Suivant l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales relevant des instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M57 reprise dans l'instruction M14

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

### DECIDE

- **l'apurement de ces comptes de bilan par imputation sur le compte 1068 (D 1068 / C 21531) par opération d'ordre non budgétaire.**

## 10.Finances – subventions aux associations – 1er semestre 2020 (délibération D-2020-38)

Rapporteur : Mme DEVILLE

Vu l'avis de la commission municipale des finances qui s'est réunie le 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 voix contre (M. Nicolas SEBIRE - uniquement pour la subvention classe orchestre à l'école Sainte-Marie), le Conseil Municipal

### DECIDE

- **D'accorder les subventions aux associations suivantes, pour l'année 2020 :**

NOM DE L'ORGANISME	Montant en €	Objet
<b>Subventions aux associations à caractère scolaire</b>		
Amicale Laïque - Ecole Maupas	400,00 €	Subvention de fonctionnement
Amicale Laïque - Ecole Maupas	819,84 €	Sorties scolaires
Amicale Laïque - Ecole Maupas	2 800,00 €	Classe de neige
Amicale Laïque - Ecole Maupas	343,80 €	Classe poney
APEL Ecole Sainte-Marie	400,00 €	Subvention de fonctionnement
APEL Ecole Sainte-Marie	924,00 €	Arbre de Noël
APEL Ecole Sainte-Marie	834,30 €	Classe orchestre
<b>Subventions aux associations à caractère social</b>		
CAF - Fonds de Solidarité pour le Logement	1 820,00 €	Subvention de fonctionnement (0,70 €/hab x 2 600 hab)
CPS Formation (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté)	598,00 €	Subvention de fonctionnement 0,23 €/hab x 2 600 hab)
<b>Subventions aux associations à caractère sportif</b>		
Karaté club de Percy	1 400,00 €	Subvention de fonctionnement
Union Sportive Percyaise	2 500,00 €	Subvention de fonctionnement
<b>TOTAL</b>	<b>10 039,94 €</b>	

## **11. Finances – composition de la commission communale des Impôts directs (CCID) (délibération D-2020-39)**

Rapporteur : Mme DEVILLE

La commission communale des impôts directs tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) est renouvelée à l'issue des élections municipales, car la durée de mandat de ses membres est la même que celle du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, proposés en nombre double, par délibération du Conseil Municipal (32 noms). La liste définitive sera composée de 8 titulaires + 8 suppléants.

Les conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires sont les suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il n'est plus obligatoire de désigner des personnes propriétaires de bois ou à la domiciliation hors de la commune.

M. le Maire ne figure pas sur cette liste car il est membre de droit de la CCID.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

### **DECIDE**

- **de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques les contribuables suivants en qualité de membres de la commission communale des impôts directs :**

	<b>Civilité</b>	<b>Prénom et NOM</b>	<b>Adresse 1</b>	<b>Adresse 2</b>	<b>CP et Ville</b>
<b>1</b>	Madame	Marie-Angèle DEVILLE	20 rue Gustave Blouet	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>2</b>	Madame	Brigitte DESDEVISES	3 Le Hamel au Doyen	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>3</b>	Monsieur	Yohann LEROUTIER	6 Le Val	Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>4</b>	Monsieur	Serge LENEVEU	1 Le Hamel au Louveaux	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>5</b>	Monsieur	Axel MARIE	1 L e Grand Camp	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>6</b>	Monsieur	Jean Pierre LAMOUREUX	1 rue de l'ancienne gare	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>7</b>	Madame	Eliane LETOUSEY	20 rue des Sports	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>8</b>	Madame	Marie-Andrée MORIN	12 le Laurier	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE

<b>9</b>	Monsieur	Jean LE BEHOT	4 rue Emile Lebrun	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>10</b>	Monsieur	Thomas SANONER	Ferme de la Sienna	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>11</b>	Monsieur	Michel ALIX	2 rue du Mont abol	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>12</b>	Monsieur	Roland DUVAL	17 rue de l'église	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>13</b>	Madame	Maryvonne ANDRE	Le Hamel Hervy	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>14</b>	Madame	Michèle LEROUTIER	16 A rue de la Cannière	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>15</b>	Monsieur	Gérard DELABROISE	4 Le Clos Luc	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>16</b>	Monsieur	Joël LEVEILLÉ	2 Les Naudières	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>17</b>	Monsieur	Philippe LECANU	6 La Salmonnière	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>18</b>	Madame	Micheline DOUASBIN	1, Rue de la Carrière	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>19</b>	Madame	Roselyne RAMBOUR	1 le Vaugueux	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>20</b>	Monsieur	Denis HUBERT	2 Le Hamel Blastier	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>21</b>	Monsieur	Régis BARBIER	5 La Jacopièrre	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>22</b>	Monsieur	Fabien GOFFROY	1 rue de la croute	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>23</b>	Monsieur	Nicolas SEBIRE	2 Le Hamel Meslin	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>24</b>	Madame	Manuella DUVAL	1 La Logerie	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>25</b>	Monsieur	Marc BELLENGER	1 La Présentière	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>26</b>	Madame	Evelyne FRANCOIS	12 Le Hamel au Doyen	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>27</b>	Monsieur	Michel POTIN	12 Villeneuve	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>28</b>	Monsieur	Valéry DUMONT	2 L'Hôtel Morel	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>29</b>	Monsieur	Jean-Marie TOULIER	5 Le Hamel Es Hervy	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>30</b>	Madame	Nadine FOUCHARD	2 La Roullerie	Percy	50410 PERCY-EN-NORMANDIE
<b>31</b>	Monsieur	Jacky CHARDIN	1 Les Naudières	Le Chefresne	50410 PERCY-EN-NORMANDIE

## **12. Ressources humaines – mise à disposition de personnel communal auprès du CCAS de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D-2020-40)**

Rapporteur : Mme DESDEVISES

Mme DESDEVISES explique que six agents communaux sont mis à disposition du CCAS de PERCY-EN-NORMANDIE pour accomplir différentes missions. Les conventions de mise à disposition ont été renouvelées le 1er janvier 2019.

Or depuis le 1er janvier 2019, le budget du CCAS a été scindé entre un budget général « CCAS M14 de PERCY-EN-NORMANDIE » et un budget annexe M22 « résidence autonomie Saint-Michel ». De plus, les missions ont évolué puisque le service de portage de repas pour les personnes extérieures à la résidence a pris fin le 1er juillet 2019 et que les repas des aînés sont désormais organisés par la Commune et non par le CCAS. Les modalités de mise à disposition des agents communaux auprès du CCAS sont donc modifiées.

Afin que les salaires des agents mis à disposition, remboursés chaque année par le CCAS à la commune, puissent être ventilés entre les 2 budgets du CCAS, Mme DESDEVISES propose d'adopter les clés de répartition suivantes à compter du 1er janvier 2020 :

Nom de l'agent	Temps de mise à disposition par rapport au temps de travail de l'agent	Répartition entre les budgets du CCAS		
		Budget principal CCAS		Budget annexe résidence autonomie
		Service général	Service logements jeunes	
Séverine GUILLON	11/35ème	2%	8%	90%
Gwénaëlle ROGER	2/30ème	5%	15%	80%
Aline BLANCHET	1/30ème	20%	5%	75%
Alice HEBERT	3/35ème			100%
Dédora HUREL	17,5/35ème + heures complémentaires selon les besoins			100%
Gontrand HULMER	300 heures maxi			100%

Vu la délibération n°2018-74 portant renouvellement des conventions de mise à disposition des agents de la ville de PERCY-EN-NORMANDIE auprès du CCAS de PERCY-EN-NORMANDIE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

### DECIDE

- que la commune de PERCY-EN-NORMANDIE met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de PERCY-EN-NORMANDIE les agents communaux listés ci-dessus selon les conditions énumérées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires.

### **13. Administration générale - Convention-cadre d'accès aux Services Numériques dans le cadre de l'article 4 « Attributions du syndicat en matière de services numériques » des statuts de Manche Numérique (délibération D-2020-41)**

Le syndicat mixte Manche Numérique a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de procéder à une mission d'assistance à la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Celle-ci comprend entre autres, le système d'information au sens large, la partie réseau local, et aussi la partie télécommunications, ainsi que l'environnement métier.

Le syndicat mixte Manche Numérique est ainsi habilité à déployer des briques de services qui pourront être intégrées, mutualisées notamment la dématérialisation, la télétransmission, la télé-sauvegarde, les outils collaboratifs, ... Il peut proposer, à l'ensemble de ses membres ou à titre accessoire, à exercer au bénéfice des établissements publics locaux et groupements de collectivités exerçant leur activité sur le territoire de ses membres, des services numériques.

Pour compléter l'adhésion et formaliser les relations contractuelles, Manche Numérique propose la signature d'une convention-cadre afin de définir les modalités et les conditions d'accès aux Services Numériques.

Chaque prestation de services donnera lieu à signature de conditions particulières qui seront annexées à la présente convention-cadre : conditions particulières pour les certificats électroniques, la dématérialisation des procédures des marchés publics, l'assistance métier ... existantes ou en préparation. La convention est valable un an à compter de sa date de notification à Manche Numérique, renouvelable par tacite reconduction.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

- **d'approuver la convention-cadre d'accès aux Services Numériques de Manche Numérique**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.**

### **14. Questions diverses**

#### **➤ Distribution de la revue municipale**

Le magazine municipal de PERCY-EN-NORMANDIE sera désormais distribué par les conseillers municipaux et non plus par la Poste, ce qui permettra de réaliser des économies et de diminuer le délai entre l'impression de la revue et sa distribution aux habitants. 20 conseillers municipaux sont volontaires pour la « mission distribution ».

#### **➤ Nettoyage du cimetière**

Le cimetière est régulièrement envahi de mauvaises herbes et son entretien est complexifié par la réglementation zéro phyto. Une journée de nettoyage sera faite très prochainement par l'ensemble des services techniques et une journée citoyenne est prévue à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.

\*\*\*\*\*